

Les personnes en situation de handicap vieillissantes en Nouvelle-Aquitaine Décembre 2023

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a consacré un chapitre de son Projet régional de santé 2023-2028 à l'avancée en âge des personnes en situation de handicap avec, notamment, pour objectif de **Diversifier les solutions d'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes tant à domicile qu'en établissement.**

Dans cette perspective, l'ARS souhaite valoriser des données de cadrage autour de ce public en s'appuyant sur des données collectées annuellement, en particulier des données sur les allocataires de l'AAH à domicile (CAF et MSA) et des données issues des tableaux de bord de la performance du médico-social. Cette note constitue une réactualisation de celle réalisée en décembre 2022.

Notons que dans l'intervalle, la Cour des comptes a produit un document « **L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes** »¹, publié en septembre 2023, qui fait le point sur cette population, son évolution, ses besoins et les réponses apportées avec le constat que « *cette évolution démographique n'a pas été anticipée par les pouvoirs publics et ses conséquences sur les besoins en établissements et en services spécifiques n'ont pas été prises en compte* ». Ce rapport formule des préconisations dont certaines seront mises en perspective des données présentées dans cette note.

Définition d'une personne handicapée vieillissante par la CNSA² :

Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ou la cause, avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement. Ces effets consistent, plus ou moins tardivement en fonction des personnes, en l'apparition simultanée :

- d'une baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles déjà altérées du fait du handicap,
- d'une augmentation du taux de survenue des maladies liées à l'âge, maladies dégénératives et maladies métaboliques, pouvant aggraver les altérations de fonction déjà présentes ou en occasionner de nouvelles,
- mais aussi d'une évolution de leurs attentes dans le cadre d'une nouvelle étape de vie, sachant que les modalités d'expression de ces attentes seront très variables en fonction des personnes et de la situation de handicap dans laquelle elles se trouvent.

La CNSA indique que le critère âge n'a d'intérêt que s'il est abordé en termes de population mais que des nombreuses études évoquent l'âge de 40 ans comme le début du processus de vieillissement. Toutefois, pour réaliser cette estimation régionale, l'âge de 50 ans a été retenu pour comme seuil pour entrer dans la catégorie « **personnes handicapées vieillissantes** ».

¹ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230913-personnes-handicapees-vieillissantes.pdf>

² CNSA, Dossier technique, Aide à l'adaptation et à la planification de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes, octobre 2010, pages 70.

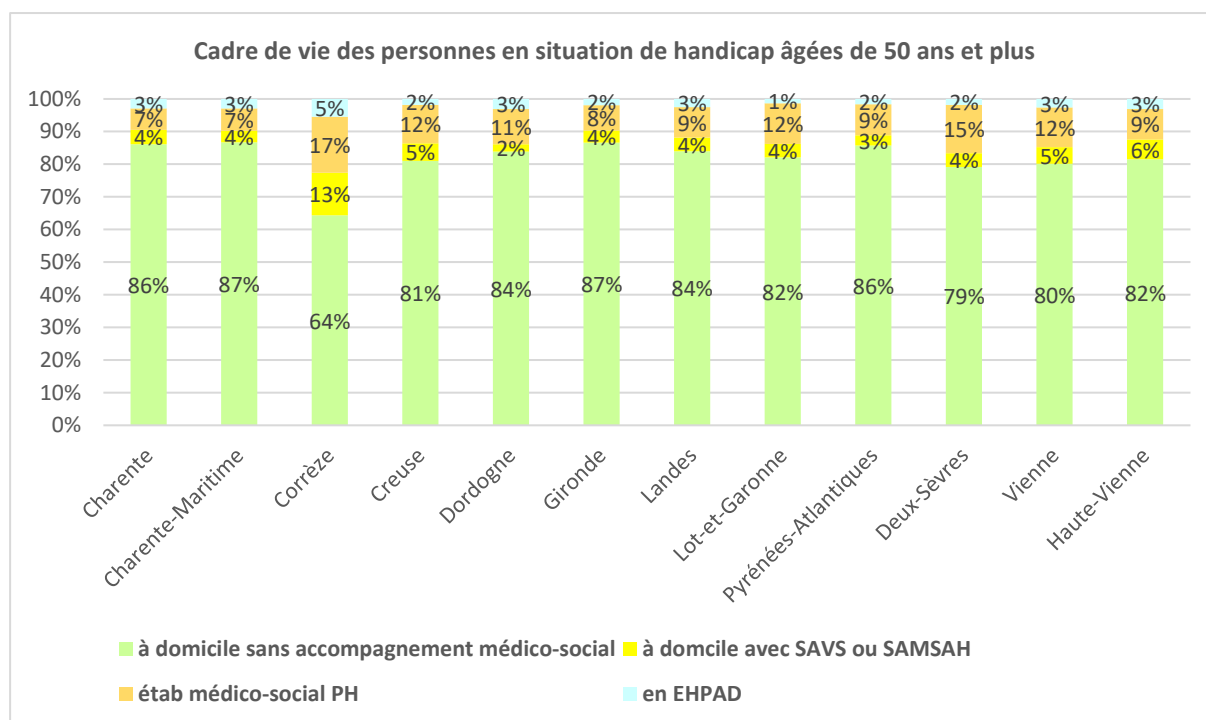
https://www.cnsa.fr/documentation/Dossier_technique_PHV_BDindex.pdf

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre global de personnes âgées de 50 ans ou plus en situation de handicap peut être estimé à au moins 63 000 :

- **plus de 55 000 personnes recevant l'AAH vivant à domicile**, dont 2 700 accompagnées par un SAVS ou un SAMSAH
- **6 100 personnes vivant en établissements pour adultes handicapés**
- **1 500 personnes en situation de handicap accueillies en EHPAD.**

Ainsi, au niveau régional :

- **88%** des personnes en situation de handicap de 50 ans et plus vivent à domicile³. Elles constituent **un public très divers en termes de niveau d'autonomie et de besoins d'accompagnement**. Parmi elles, autour de 4% ont un accompagnement par un SAVS ou un SAMSAH. D'autres accompagnements peuvent être mis en œuvre, notamment par :
 - o des services type SSIAD/SAAD/SPASAD (en train de devenir des services autonomie dans le cadre de la réforme en cours⁴)
 - o les services de psychiatrie de secteur : CMP, visites à domicile etc.
 - o un mandataire judiciaire à la protection des majeurs (tutelle ou curatelle)
 - o des proches aidants vivant avec ces personnes ou à proximité, qui sont très majoritairement leurs parents (père/mère). Les proches aidants des PSH de 50 ans ou plus ont au moins 75 ans, ce qui implique des situations très fragiles si l'accompagnement ne repose que sur ces proches.
- **10%** sont accueillies dans un établissement pour adultes handicapés, la moitié dans un établissement médicalisé.
- **2%** en EHPAD (les situations en résidence-autonomie n'ont pas pu être recensées).



Source : CNAF-MSA 2023 – TdB ESMS 2022 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

³ Ce taux correspond à celui indiqué dans le rapport de la Cour des comptes « Près de 90 % [...] vivent dans un domicile autonome et sont pour la plupart non accompagnées »

⁴ Article 44 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 et décret du 13 juillet 2023

Les personnes handicapées vieillissantes vivant dans un domicile ordinaire

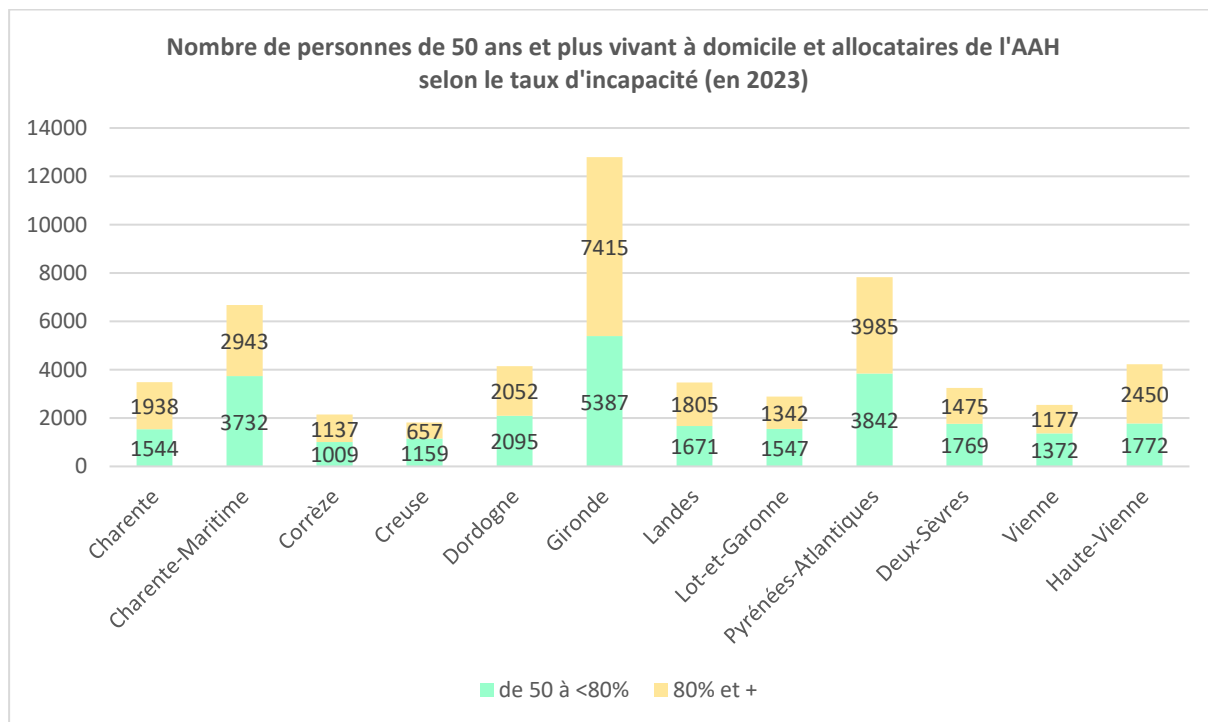
En Nouvelle-Aquitaine, en 2023, **55 300 personnes** de 50 ans et plus en situation de handicap vivent à domicile et sont allocataires de l'AAH avec :

- Pour 28 400 d'entre elles, un taux d'incapacité d'au moins 80%⁵
- Pour 26 900, un taux d'incapacité compris entre 50 et 80%

Un taux d'incapacité d'au moins 80 % correspond à des troubles graves entraînant une entrave majeure dans la vie quotidienne de la personne avec une atteinte de son autonomie individuelle. Dès lors qu'elle doit être aidée totalement ou partiellement, ou surveillée dans l'accomplissement des actes de la vie, ou ne les assure qu'avec les plus grandes difficultés, le taux de 80 % est atteint.

Un taux d'incapacité de 50 à 80% correspond à des troubles importants entraînant une gêne notable entravant la vie sociale de la personne. L'entrave à la vie sociale peut être préservée mais au prix d'efforts importants ou de la mobilisation d'une compensation spécifique. L'autonomie est conservée pour les actes élémentaires de la vie quotidienne ⁶.

Les effectifs départementaux varient de **1 800 personnes dans la Creuse à 12 800 en Gironde**. Ils résultent de plusieurs paramètres : le nombre total d'habitants dans le département, le taux d'allocataires de l'AAH, la part de ces allocataires vivant à domicile et leur structure par âge.



Depuis 2016, l'effectif global des personnes vivant à domicile et recevant l'AAH a crû de **17%** en Nouvelle-Aquitaine. Dans le même temps, celui des personnes de 50 ans et plus parmi ces allocataires augmentait de 25% et celui **des personnes de 60 ans et plus de 42%**.

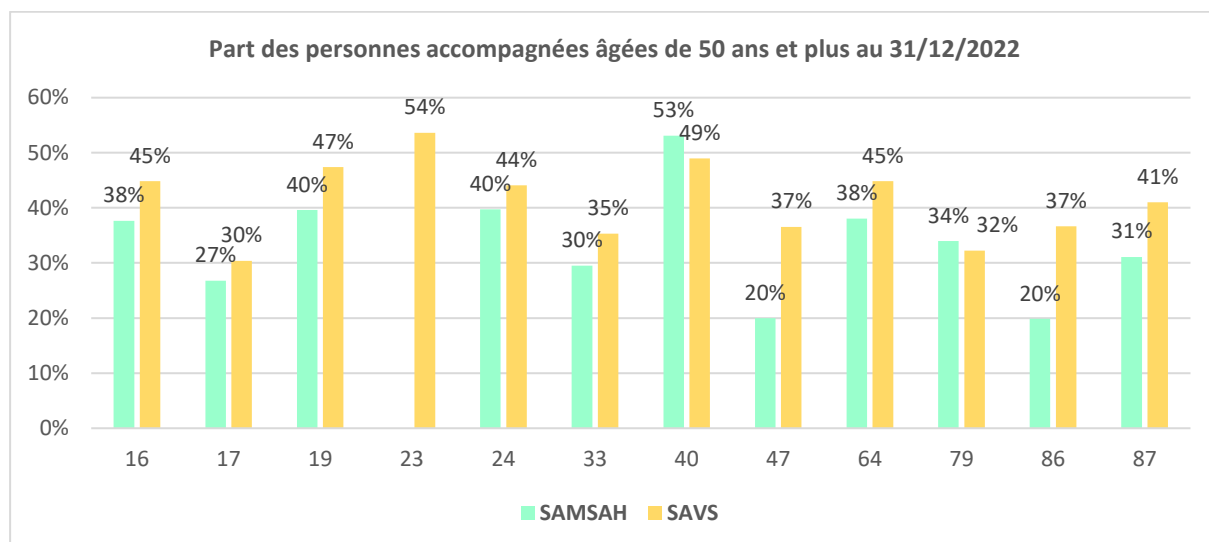
⁵ A noter que tous âges confondus, en Nouvelle-Aquitaine, 45% des allocataires de l'AAH à domicile ont un taux d'incapacité d'au moins 80%. Ce pourcentage s'élève à 51% parmi les 50 ans et plus.

⁶ Guide barème des MDPH.

Les personnes à domicile de 50 ans et plus accompagnées un SAMSAH ou un SAVS

Une partie de ces personnes vivant à domicile bénéficient d'un accompagnement au titre de leur handicap, en particulier par un SAMSAH ou un SAVS. En 2022, en Nouvelle-Aquitaine :

- sur près de 2 000 personnes accompagnées par un SAMSAH, 670 étaient âgées de 50 ans ou plus (dont 200 de 60 ans ou plus), **soit 34% des présents au 31/12/2022**
- sur 5 300 personnes accompagnées par un SAVS, 2 000 étaient âgées de 50 ans ou plus (dont 800 de 60 ans ou plus), **soit 39% des présents au 31/12/2022**

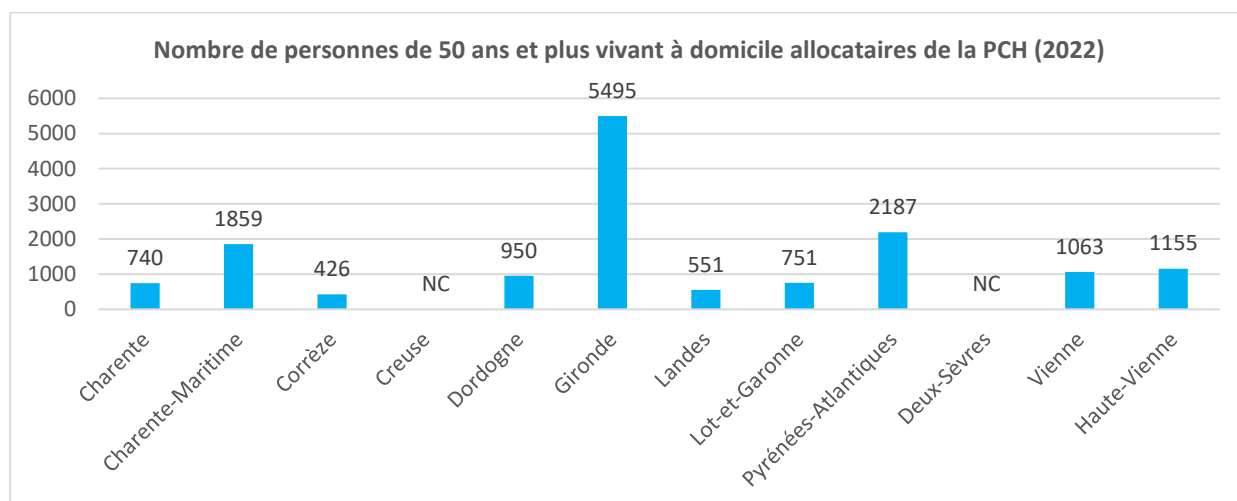


Source : TdB ANAP 2022 (SAMSAH et SAVS) - exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP – PES et CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnes à domicile de 50 ans allocataires de la PCH

En 2022, en Nouvelle-Aquitaine, **15 200 personnes de plus 50 ans vivant à domicile** étaient allocataires de la PCH (sur un total de 33 500 allocataires de la PCH de 20 ans et plus).

La PCH qui sert à financer des aides humaines ou matérielles, pour compenser des restrictions d'autonomie liées à un handicap, peut être cumulée avec l'AAH qui constitue un revenu mensuel⁷.



Source : Conseils départementaux- exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

⁷ Ces 15 200 personnes de 50 ans et plus titulaires de la PCH ne sont donc pas à additionner avec les 55 300 personnes percevant l'AAH.

La PCH est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale. Elle permet de prendre en charge différents types d'aides : humaines, matérielles, transports. La PCH ne sert pas à financer un SAMSAH ou un SAVS. Un bénéficiaire de la PCH au titre de l'aide humaine peut donc aussi être accompagné par un SAMSAH ou un SAVS.

Le fait d'être **allocataire de la PCH** (prestation de compensation du handicap) pour ces personnes vieillissantes à domicile constitue un indicateur de vigilance car il marque une fragilité plus grande avec un risque plus marqué que la situation bascule dans l'urgence, en particulier si les aidants familiaux ne sont plus mobilisables (ou moins mobilisables) et que la poursuite de la vie à domicile devienne impossible.

Les besoins des PHV des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile sans accompagnement médico-social ne sont pas bien connus. Il serait utile de compléter ces données avec une estimation du nombre de personnes de 50 ans vivant à domicile, en attente d'une place en ESMS. La source **Viatrajectoire** pourrait être interrogée à ce sujet.

En outre, le récent rapport de **la Cour des comptes**⁸ recommande de *Confier aux MDPH une mission de repérage des personnes en situation de handicap vivant à domicile pour leur proposer, à partir de 50 ans, une évaluation des besoins médico-sociaux liés au vieillissement*

Les personnes handicapées vieillissantes accompagnées par un établissement pour adultes en situation de handicap

Les sections dédiées aux personnes handicapées vieillissantes dans les autorisations

En Nouvelle-Aquitaine, une trentaine d'ESMS ont une autorisation faisant mention de places dédiées à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, soit au total 480 places installées⁹.

Neuf départements sur 12 proposent une telle offre (sauf 17, 23 et 40)¹⁰. Ces places sont essentiellement installées en EANM (80%) et, dans une moindre mesure, en EAM (18%). Un SAVS a également dédié quelques places à ce public.

Places installées pour PHV selon les autorisations des ESMS pour adultes handicapés au 31/12/2023

Département	Nombre ESMS	Nb Places	Particularités des places installées PHV				
			places médicalisées	avec hébergement	accueil temporaire	accueil de jour	En milieu ordinaire
16	1	35		35			
19	2	28	16	28			
24	3	103		102	1		
33	2	32	17	30	2		
47	2	16		6			10
64	12	108		108			
79	6	124	16	115	6	3	
86	2	46		46			
87	2	47	47	39	4	4	
NA	32	539	96	509	13	7	10

Source : FINESS- Exploitation CREAI Nouvelle-Aquitaine

⁸ Op. cit.

⁹ Pour rappel, la Nouvelle-Aquitaine compte 634 ESMS pour adultes en situation de handicap (hors ESAT, ESPO/ESRP et UEROS) avec 22 165 places installées.

¹⁰ Voir détail des ESMS concernés en fin de document.

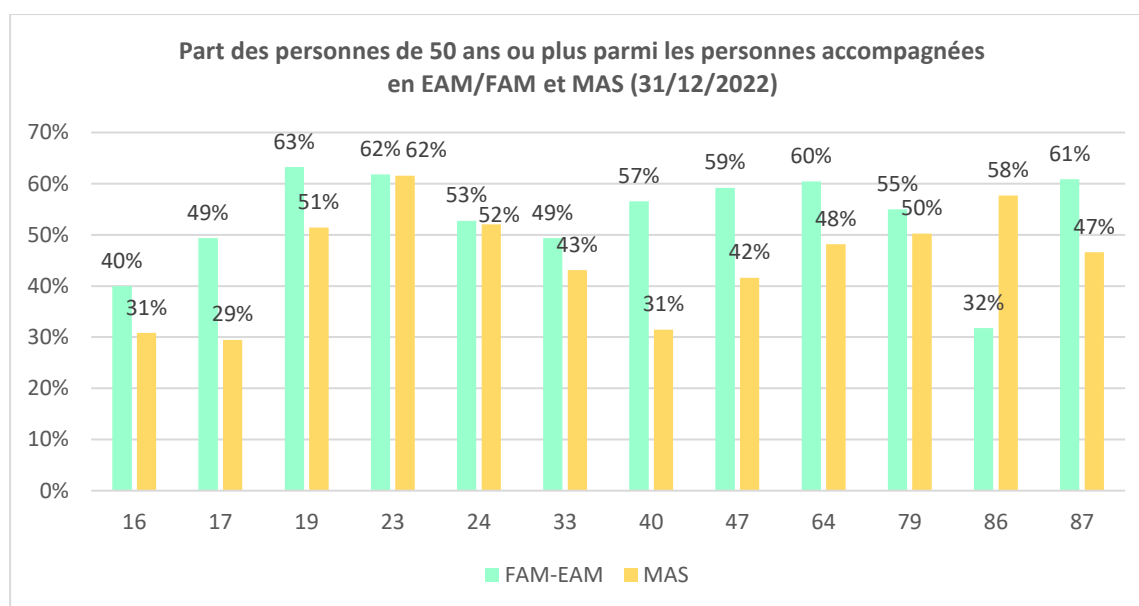
Ces éléments sur l'offre sont loin de donner à eux seuls une image fidèle de la réalité de l'accompagnement des PHV. Ainsi, sans avoir une autorisation faisant mention de places dédiées aux PHV, les données de l'enquête ES-handicap 2018¹¹ montraient que **43% des ESMS pour adultes en situation de handicap** (hors ESAT et foyer d'hébergement) **avaient prévu l'accueil de personnes handicapées vieillissantes** dans leur projet de service et que, dans les faits, 70% de ces ESMS accompagnaient des personnes 60 ans ou plus¹².

Le rapport de la Cour des comptes¹³ recommande à ce sujet : *Pour les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap vieillissantes, inscrire dans le projet d'établissement et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) les modalités de leur accompagnement et les évaluer au sein de la démarche qualité.*

Les personnes handicapées vieillissantes vivant en établissement pour personnes en situation de handicap

Les **structures médicalisées** sont les plus concernées par l'accueil de personnes handicapées vieillissantes qui constituent globalement **près de la moitié de leurs résidents**. Ainsi en 2022 :

- Sur 3300 personnes accompagnées par les **EAM-FAM**, près de **1 700, soit 52%, étaient âgées de 50 ans ou plus** (dont 800 âgées de 60 ans ou plus soit 24%)
- Sur 3 000 personnes accompagnées par les **MAS**, près de **1 400, soit 46%, étaient âgées de 50 ans ou plus** (dont 560 âgées de 60 ans ou plus soit 18%).



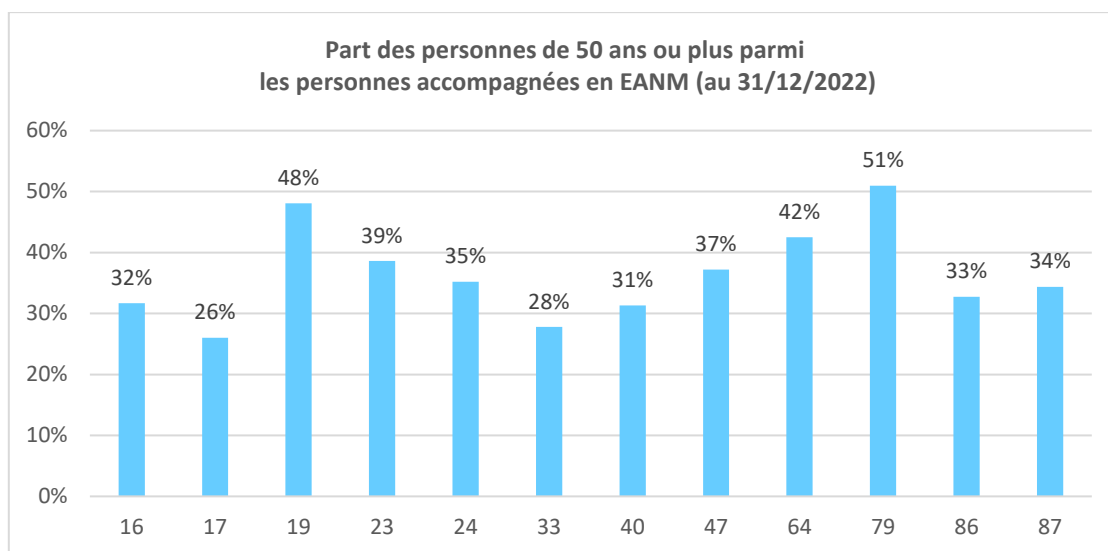
Source : TdB ESMS 2022 – Exploitation : Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP - PES, CREAI Nouvelle-Aquitaine

¹¹ Enquête quadriennale – les résultats de la dernière édition ES-Handicap 2022 ne sont pas encore disponibles.

¹² Voir en fin de document un graphique présentant ces données par catégorie d'ESMS.

¹³ Op. cit.

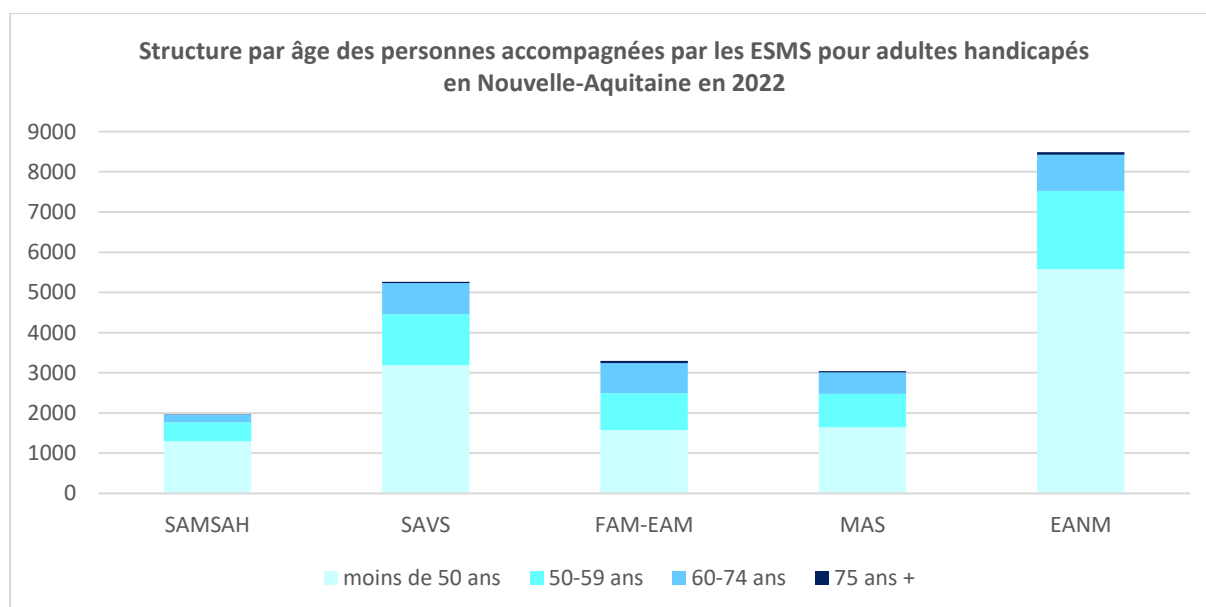
En établissements d'accueil non médicalisés (EANM)¹⁴, la part des personnes âgées de 50 ans ou plus est un peu moins importante. Sur les 8 500 personnes accompagnées, **3 000 personnes, soit 35% ont atteint ou dépassé cet âge** (dont 1 000 personnes de 60 ans ou plus soit 12%). Les foyers d'hébergement qui accueillent en grande majorité des travailleurs d'ESAT, donc la plupart du temps âgés de moins de 60 ans¹⁵, sont inclus dans cette catégorie EANM, ce qui contribue à y faire baisser la part des PHV. A l'inverse, les personnes de 50 ans et plus sont beaucoup plus représentées dans les ex-foyer de vie.



Source : TdB ESMS 2022 – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

En termes d'effectifs totaux :

- 2 700 PHV sont accompagnées à domicile par un SAVS ou SAMSAH
- et 6 000 PHV résident dans un établissement médicalisé ou non (3 100 en MAS-EAM, 2 900 en EANM).



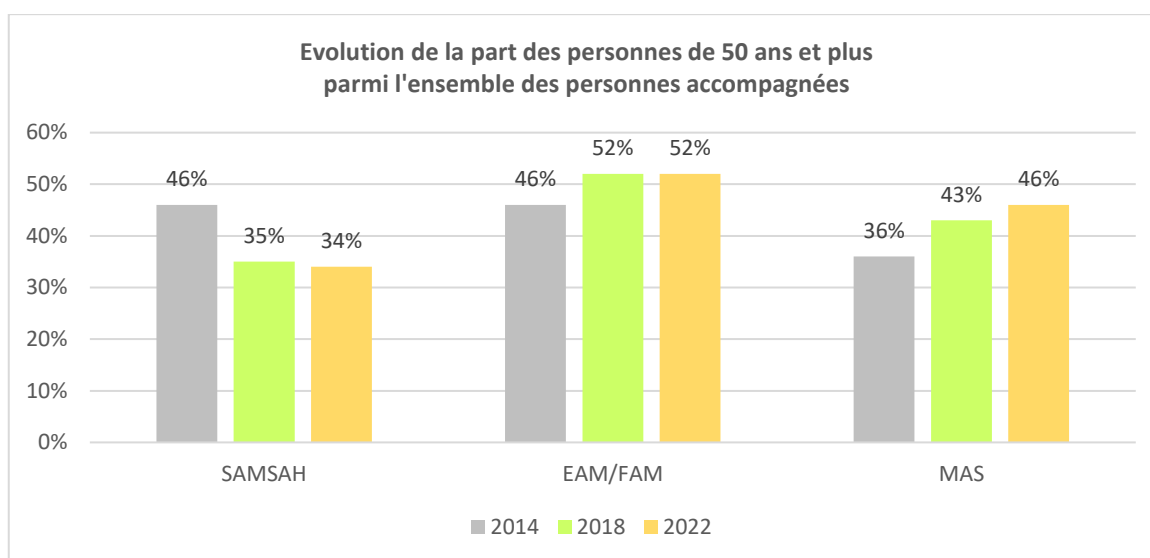
Source : TdB ESMS 2022 – Exploitation : Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP - PES, CREA Nouvelle-Aquitaine

¹⁴ Qui recouvrent les anciennes catégories : foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers polyvalents.

¹⁵ En 2022, 97% des travailleurs d'ESAT, quel que soit le mode d'hébergement, étaient âgés de moins de 60 ans.

Evolution de la part des personnes handicapées vieillissantes dans les ESMS pour adultes handicapés

Au fil des années, la part des personnes accompagnées de 50 ans ou plus augmente dans les établissements médicalisés. Par contre, la part de ce public a diminué en SAMSAH depuis 2014, probablement en raison de nombreuses créations de SAMSAH au cours des dernières années ayant permis d'accompagner de nouvelles personnes et de faire baisser la moyenne d'âge. En outre, un accompagnement par un SAMSAH peut s'arrêter si les interventions nécessaires pour la personne ont été mises en place et que la situation a trouvé son équilibre, tandis que les accompagnements en établissement vont durer, dans la majorité des situations, tout au long de la vie de la personne.



Source : ES 2018, TdB ESMS 2021-2022 – Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP – PES, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Sorties des établissements pour adultes en situation de handicap

La destination à la sortie des établissements des personnes handicapées de 50 ans mérite d'être étudiée car elle permet de **rendre visibles les parcours de ces personnes**. Toutefois la source la plus complète à ce sujet est l'enquête ES handicap 2018¹⁶ (rappel : données 2022 pas encore disponibles), ces données ne sont donc pas récentes. *Pour rappel : les données de 2018 montraient une variation significative de la destination selon la catégorie d'établissement qui assurait l'accompagnement. Ainsi, dans les établissements médicalisés, MAS et EAM/FAM, le motif principal de sortie (de 50 à 60%) est le décès de la personne accompagnée. Les réorientations vers les EHPAD sont quasi-inexistantes depuis les MAS mais un peu plus pratiquées par les FAM et concernent une sortie sur six.*

Pour les sortants des établissements non médicalisés, la palette des réponses mobilisées est plus large avec des orientations vers différentes catégories d'établissement médico-sociaux, médicalisés ou non, mais aussi un retour dans un domicile personnel ou parental ou encore en famille d'accueil. Le choix de l'EHPAD (23 à 30%) est relativement fréquent¹⁷.

¹⁶ En effet, les tableaux de bord de la performance du médico-social sont moins précis sur la destination de la personne à sa sortie (ex : établissement médico-social sans distinguer le champ personnes handicapées ou personnes âgées) et surtout ne permettent pas de croiser ces destinations avec l'âge de la personne lors de sa sortie.

¹⁷ Voir en fin de document le rappel des données ES 2018.

Les personnes handicapées vieillissantes accueillies dans un EHPAD

L'offre spécifique PHV dans les établissements pour personnes âgées

Seuls 21 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine ont une autorisation mentionnant une section « personnes handicapées vieillissantes ». Ces EHPAD sont répartis sur 7 départements (16, 17, 19, 24, 79, 86, 87) et proposent un total de **273 places** dédiées à ce public. A cela s'ajoute une offre répartie dans 19 établissements non médicalisés (EHPA¹⁸ et résidences-autonomie) avec 169 places installées. Seules les Landes ne disposent d'aucune offre pour PHV dans les établissements pour personnes âgées.

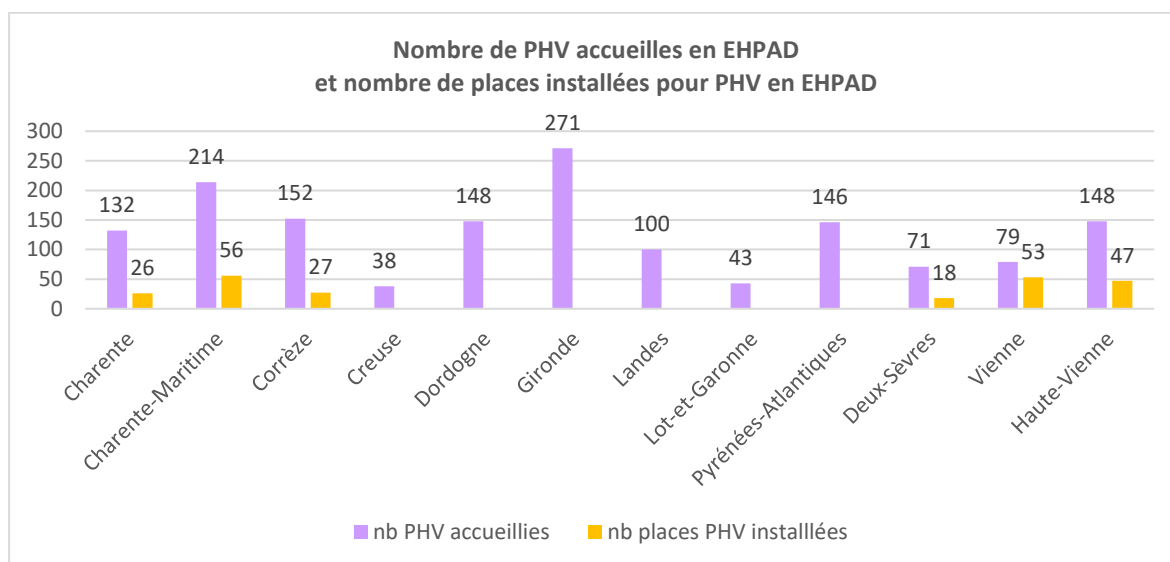
Places installées pour PHV selon les autorisations des établissements pour personnes âgées au 31/12/2023¹⁹

Département	Nombre d'étab	Nb places installées	Nature des places installées					
			Nb EHPAD	Nb places	Nb EHPA	Nb places	Nb Rés. autonomie	Nb places
16	2	26	2	26				
17	10	151	4	56	6	95		
19	2	27	2	27				
23	1	3					1	3
24	3	56	2	46	1	10		
33	2	5					2	5
47	1	3					1	3
64	1	10					1	10
79	3	18	3	18				
86	11	94	4	53			7	41
87	4	47	4	47	0			
NA	41	440	21	273	7	105	12	62

Source : FINESS- Exploitation CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les PHV accompagnées par les EHPAD

Le nombre de personnes handicapées vieillissantes accueillies en EHPAD est bien supérieur à ces 227 places prévues dans les autorisations avec **1 540 personnes recensées en 2022**.



Source : TdB ESMS 2022 – Exploitation : Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP - PES, CREAI Nouvelle-Aquitaine

¹⁸ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées ne percevant pas de crédit de l'assurance maladie.

¹⁹ Voir liste détaillée en fin de document

Cet effectif de 1 540 peut être considéré assez sous-estimé²⁰. Il provient des tableaux de bord de la performance du médico-social avec cette question posée aux EHPAD « *Nombre de personnes accompagnées au 31.12 disposant d'une orientation de la MDPH* ».

Une autre source, l'enquête EHPA (collecte quadriennale), qui pose la question sous cette forme « *Nombre de résidents ayant un handicap, au sens de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005²¹, repérée avant l'âge de 60 ans* » avait permis d'identifier dans son édition 2015²² **2 600 personnes handicapées vieillissantes dans les EHPAD** en Nouvelle-Aquitaine (et 300 en résidence-autonomie et EHPA).

Les deux enquêtes ne posent pas la même question concernant la présence de PHV et le périmètre de la question dans l'enquête EHPA semble plus appropriée pour identifier les PHV que celle des tableaux de bord qui fait référence non pas à une situation de handicap mais à une orientation de la MDPH active.

Le rapport de la Cour des Comptes, qui utilise dans son estimation de PHV en EHPAD l'enquête EHPA 2019 (avec des redressements pour prendre en compte les non-réponses) évalue à 6% la part de ce public parmi les résidents, ce qui équivaldrait en Nouvelle-Aquitaine à **4300 PHV accueillies en EHPAD**.

La Cour des comptes recommande à propos de cet accueil *d'élaborer une recommandation de bonnes pratiques professionnelles pour l'accueil en EHPAD des PHV*.

L'observation du cadre de vie antérieur des PHV accueillies en établissement pour personnes âgées permet de mieux connaître **leur parcours**. *Selon les données, les plus récentes à notre disposition (EHPA 2015), le tiers d'entre elles vient directement du domicile, plus du quart d'un établissement sanitaire (dont une partie non négligeable de la psychiatrie 10%). Seule une personne sur six (17%) vivait auparavant dans un établissement médico-social pour adultes handicapés²³.*

Les personnes hospitalisées au long cours en établissement de psychiatrie

Pour compléter ces données, les situations de personnes hospitalisées au long court en psychiatrie doivent être prises en compte. Les dernières données disponibles sur ce public datent de 2020²⁴. Cette année-là, **1448 patients** au long court ont été recensés en psychiatrie en Nouvelle-Aquitaine (long cours = au moins 270 jours d'hospitalisation sur une année).

Parmi ces 1448 patients, la moitié était âgée d'au moins 50 ans. Par ailleurs, **466 de ces patients avaient une orientation de la MDPH** vers un établissement pour adultes handicapés dont 209 vers une MAS et 138 vers un EAM/FAM.

Attention : les données publiées ne permettent pas de croiser l'âge et l'existence d'une orientation MDPH.

²⁰ Même si 97% des EHPAD de Nouvelle-Aquitaine ont renseigné ces tableaux de bord.

²¹ Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

²² La dernière édition de cette enquête date de 2019 (situation au 31/12). Toutefois, les données décrivant les résidents ne sont pas pour le moment accessibles car le RGPD (règlement général de protection des données) impose désormais l'obtention d'une autorisation CNIL.

²³ Voir en fin de document le rappel des données EHPA 2019.

²⁴ Rapport annuel 2021 : activité 2019 et 2020. Edité par l'Observatoire des populations prises en charge au long cours dans les établissements sanitaires de psychiatrie en région Nouvelle-Aquitaine

Données détaillées par département

Allocataires AAH vivant à domicile avec un taux d'incapacité > 80% et âgés de 50 ans et plus (2023)

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	1028	1714	606	347	1093	4317	999	702	2179	791	649	1237	15662
60 ans et +	910	1229	531	310	959	3098	806	640	1806	684	528	1213	12714
TOTAL 50 ans et +	1938	2943	1137	657	2052	7415	1805	1342	3985	1475	1177	2450	28376

Sources : CNAF – CCMSA 2023 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Allocataires AAH vivant à domicile avec un taux d'incapacité >50% et < 80% et âgés de 50 ans et plus (2023)

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	1544	3732	1009	1159	2095	5387	1671	1547	3842	1769	1372	1772	26899
60 ans et +	1938	2943	1137	657	2052	7415	1805	1342	3985	1475	1177	2450	28376
TOTAL 50 ans et +	3482	6675	2146	1816	4147	12802	3476	2889	7827	3244	2549	4222	55275

Sources : CNAF – CCMSA 2023 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Personnes de 50 ans et plus accompagnées par les SAMSAH au 31/12/2022

	16	17	19	23 ²⁵	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	38	41	50		23	106	68	10	42	38	24	31	471
60 ans et +	<5	15	28		10	49	52	<5	20	16	0	6	202
Total présents	109	209	197	0	83	525	226	65	163	159	121	119	1976
% 50-59 ans	35%	20%	25%		28%	20%	30%	15%	26%	24%	20%	26%	24%
% 60 ans et +	3%	7%	14%		12%	9%	23%	5%	12%	10%	0%	5%	10%

Source : TdB ESMS 2022 – exploitation : Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP – PES - CREAI Nouvelle-Aquitaine

Personnes de 50 ans et plus accompagnées par les SAVS au 31/12/2022

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	84	153	152	74	50	242	27	72	112	63	88	156	1273
60 ans et +	42	51	132	38	28	139	20	53	106	47	40	101	797
Total présents	281	672	599	209	177	1079	96	342	486	341	349	627	5258
% 50-59 ans	30%	23%	25%	35%	28%	22%	28%	21%	23%	18%	25%	25%	24%
% 60 ans et +	15%	8%	22%	18%	16%	13%	21%	15%	22%	14%	11%	16%	15%

Sources : TdB ESMS 2022 – exploitation : CD et CREAI Nouvelle-Aquitaine

²⁵ A noter : le SAMSAH de la Creuse n'a commencé à fonctionner qu'en 2023.

Personnes de 50 ans et plus accompagnées par les FAM-EAM au 31/12/2022

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	26	86	19	18	109	243	123	39	73	32	80	65	913
60 ans et +	16	31	43	16	94	182	123	77	95	34	14	75	800
Total présents	105	237	98	55	385	861	435	196	278	120	296	230	3296
% 50-59 ans	25%	36%	19%	33%	28%	28%	28%	20%	26%	27%	27%	28%	28%
% 60 ans et +	15%	13%	44%	29%	24%	21%	28%	39%	34%	28%	5%	33%	24%

Source : TdB ESMS 2022 – exploitation : Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP – PES - CREAI Nouvelle-Aquitaine

Personnes de 50 ans et plus accompagnées par les MAS au 31/12/2022

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	29	69	117	69	43	153	28	44	97	53	71	53	826
60 ans et +	12	25	121	35	34	78	17	23	60	69	57	30	561
Total présents	133	319	463	169	148	536	143	161	326	243	222	178	3041
% 50-59 ans	22%	22%	25%	41%	29%	29%	20%	27%	30%	22%	32%	30%	27%
% 60 ans et +	9%	8%	26%	21%	23%	15%	12%	14%	18%	28%	26%	17%	18%

Source : TdB ESMS 2022– exploitation : Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP – PES - CREAI Nouvelle-Aquitaine

Personnes de 50 ans et plus accompagnées par les EANM au 31/12/2022

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA
50-59 ans	118	278	108	63	170	304	44	141	286	199	109	130	1950
60 ans et +	53	19	67	47	70	133	29	93	220	191	32	95	1049
Total présents	540	1141	364	285	682	1573	233	629	1191	765	431	655	8489
% 50-59 ans	22%	24%	30%	22%	25%	19%	19%	22%	24%	26%	25%	20%	23%
% 60 ans et +	10%	2%	18%	16%	10%	8%	12%	15%	18%	25%	7%	15%	12%

Sources : TdB ESMS 2022– Exploitation : ARS NA - DOS - DDPSP – PES - CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnes handicapées vieillissantes en EHPAD

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	NA	
Nb places dédiées dans autorisations	26	56	27								18	53	47	227
Nb de PHV en EHPAD 2022	132	214	152	38	148	271	100	43	146	71	79	148	1542	

Sources : TdB ANAP 2021 et EHPA 2015 – exploitation CREAI Nouvelle-Aquitaine

Récapitulatif : Estimation du nombre de personnes en situation de handicap de 50 ans ou plus en Nouvelle-Aquitaine selon le cadre de vie

	Nombre de personnes de 50 ans ou plus	dont personnes de 60 ans ou plus
Domicile avec AAH – incapacité supérieur à 80%	28 400	12 700
Domicile avec AAH – incapacité entre 50 et 80%	50 300	23 400
Domicile avec PCH	15 200	Non calculable
Domicile avec SAVS-SAMSAH	2 700	1 000
Structures médicalisées PH	3 100	1 350
Structures non médicalisées PH	3 000	1 050
Structures médicalisées PA	Entre 1500 et 4 300	Non calculable

Sources : CNAF, CCMA, CD - exploitation CREAI Nouvelle-Aquitaine

Offre PHV dans les établissements pour adultes en situation de handicap Finess (31/12/2023)

Charente

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
160011938	EANM	Maison des 1001 couleurs	35	Hébergement complet

Corrèze

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
190011403	EAM	FAM de Faugeras	16	Hébergement complet
190010652	EANM	Foyer occ. de Chamberet	12	Hébergement complet

Dordogne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
240014282	Etab exp	Foyer PHV Montpazier	45	Hébergement complet
240015545	EANM	Foyer Lou Prat dou Solelh*	38	Hébergement complet (37) Héberg temporaire (1)
240003228	EANM	Foyer les Clauds de Laly*	21	Hébergement complet (20) Héberg temporaire (1)

* Ces 2 établissements ont chacun un arrêté précisant qu'ils sont autorisés pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes mais FINESS ne l'indique pas.

Gironde

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
330026188	EANM	EANM du Cypressat	15	Hébergement complet
330024589	EAM	EAM St Michel de Rieufret	17	Hébergement complet (15) Héberg temporaire (2)

Lot-et-Garonne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
470014416	SAVS	SAVS Le Mérignac	10	Prestations milieu ordinaire
470013251	EANM	Foyer Arche en Agenais	6	Hébergement complet

Pyrénées-Atlantiques

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
640018305	EANM	MAPHA Marguerite	8	Hébergement complet
640790010	EANM	Foyer Gure Nahia	8	Hébergement complet
640796694	EANM	MAPHA Goxoa	6	Hébergement complet
640790028	EANM	MAPHA Beila Bidia	6	Hébergement complet
640796314	EANM	MAPHA L'arrisoulet	6	Hébergement complet
640785903	EANM	Foyer René Gabe	13	Hébergement complet
640790622	EANM	EANM Les Vallées	6	Hébergement complet
640016234	EANM	MAPHA du Bialé	8	Hébergement complet
640790036	EANM	MAPHA L'enseillade	8	Hébergement complet
640018453	EANM	MAPHA Le clos fleuri	12	Hébergement complet
640017539	EANM	MAPHA Gravir	12	Hébergement complet
640796652	EANM	MAPHA Bellevue	15	Hébergement complet

Deux-Sèvres

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
790016349	EANM	Résidence les Vignes	46	Hébergement complet (41) Héberg temporaire (2) Accueil de jour (3)
790018469	EANM	MARPAHVIE de Périgné	15	Hébergement complet (14) Héberg temporaire (1)

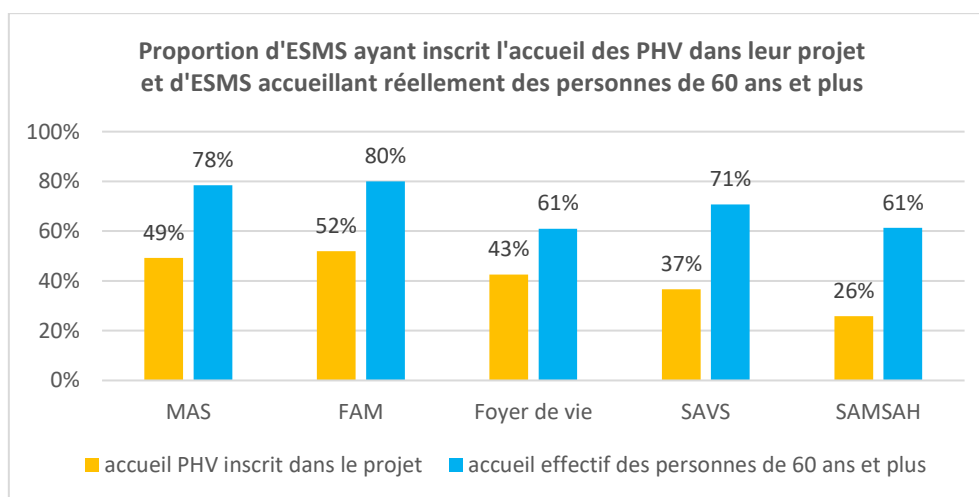
790013668	EANM	MARPAHVIE de Couture	14	Hébergement complet (13) Héberg temporaire (1)
790006860	EANM	Résidence de l'Autize	33	Hébergement complet (31) Héberg temporaire (2)
790019202	EAM	FAM d'Aiffres	6	Hébergement complet
790016828	EAM	FAM-Résidence de l'Autize	10	Hébergement complet

Vienne

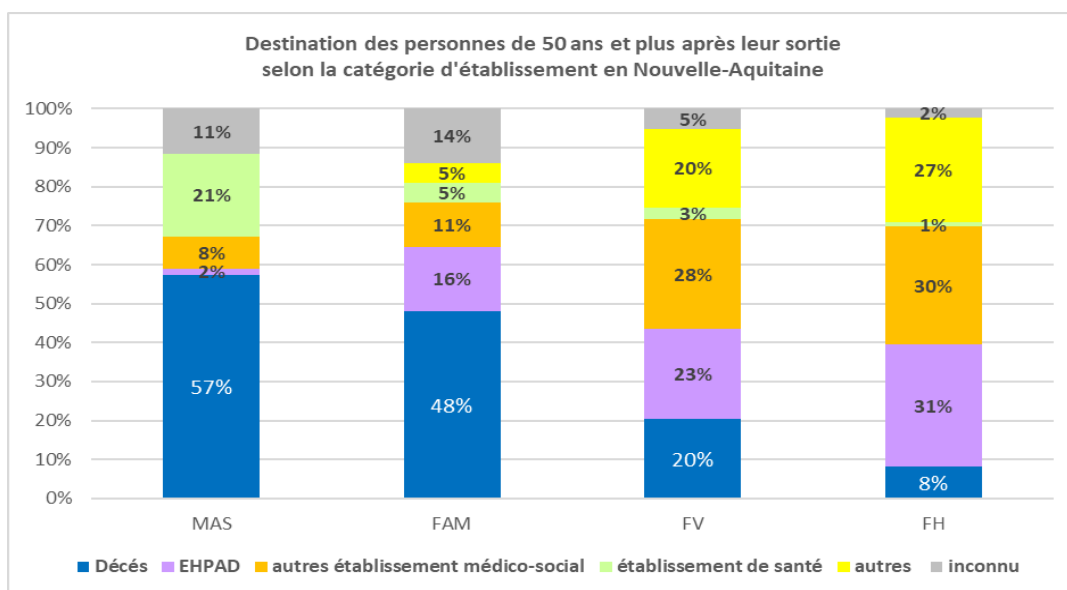
FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
860010875	EANM	Le Logis de la cour	6	Hébergement complet
860010354	EANM	Hameau service	40	Hébergement complet

Haute-Vienne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
870014529	EAM	Maison Perce-Neige	32	Hébergement complet (24) Héberg temporaire (4) Accueil de jour (4)
870016391	EAM	FAM Le jardin des amis	15	Hébergement complet



Source : DREES - ES2018 – Exploitation CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : DREES ES 2018 – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Offre PHV dans les établissements pour personnes âgées - Finess (31/12/2023)

Charente

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
160004115	EHPAD	EHPAD COS Les fins bois	15	Hébergement complet
160007563	EHPAD	EHPAD RMS Jarnac	11	Hébergement complet (10) Héberg temporaire (1)

Charente-Maritime

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
170020531	EHPAD	EHPAD L'orangerie	22	Hébergement complet
170021638	EHPAD	EHPAD spécialisée	18	Hébergement complet
170791263	EHPAD	EHPAD Les bruyères	8	Hébergement complet
170800346	EHPAD	EHPAD Saint Georges	8	Hébergement complet
170015929	EHPA*	Les Tournesols	8	Hébergement complet
170019426	EHPA*	MDR spécialisée	11	Hébergement complet
170020523	EHPA*	MDR Apagesms	8	Hébergement complet
170021307	EHPA*	Rés. Marais du cristal	16	Hébergement complet
170025100	EHPA*	Rés des 4 vents	33	Hébergement complet
170026595	EHPA*	Rés. Henri Favier	19	Hébergement complet (18) Héberg temporaire (1)

* Etablissements d'hébergement pour personnes âgées ne percevant pas de crédit de l'assurance maladie

Corrèze

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
190002964	EHPAD	Les Jardins de Bagatelle	12	Hébergement complet
190008508	EHPAD	EHPAD de Navès	15	Hébergement complet

Creuse

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
230004681	Rés autonomie	MAFPAH	3	Hébergement complet

Dordogne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
240015925	EHPA*	EHPA de Thiviers	12	Hébergement complet
240009449	EHPAD	EHPAD Saint-Joseph**	20	Hébergement complet
240002139	EHPAD	EHPAD Les 2 séquoias**	26	Hébergement complet

* Etablissements d'hébergement pour personnes âgées ne percevant pas de crédit de l'assurance maladie

** Les Unités PHV de ces 2 établissements ne figurent pas dans FINESS

Gironde

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
330007972	Rés autonomie	RA L'orée du parc	2	Hébergement complet
330789959	Rés autonomie	RA Billaudel	3	Hébergement complet

Lot-et-Garonne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
470008103	Rés autonomie	RA Labeyrie	3	Hébergement complet

Pyrénées-Atlantiques

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
640018735	Rés autonomie	RA AASPO	10	Hébergement complet

Deux-Sèvres

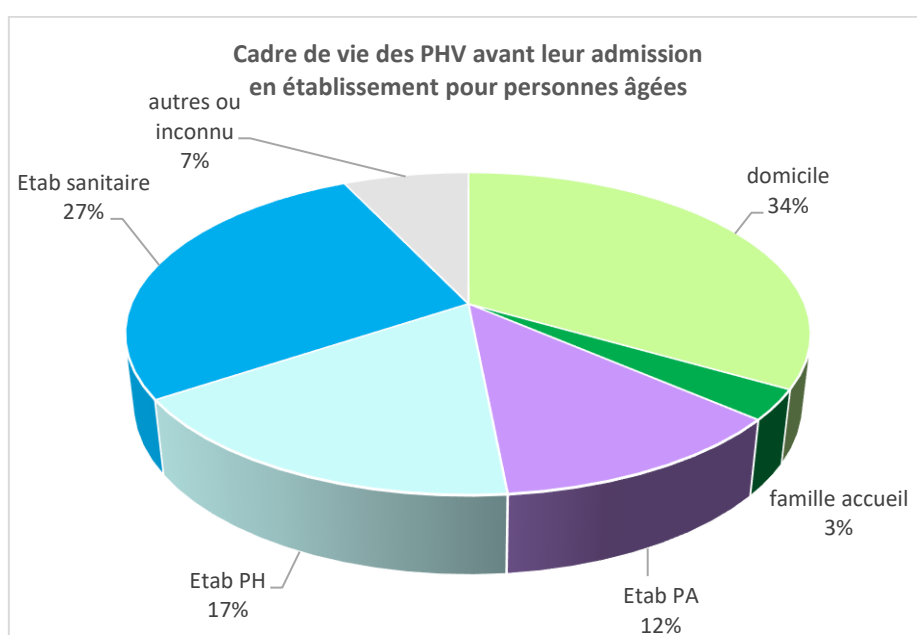
FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
790000301	EHPAD	EHPAD Lauriers roses	6	Hébergement complet
790003651	EHPAD	EHPAD Notre maison	6	Hébergement complet
790012553	EHPAD	Rés. Sainte Famille	6	Hébergement complet

Vienne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
860008168	EHPAD	EHPAD Richelot-Lasse	12	Hébergement complet
860011113	EHPAD	Le clos des chênes	21	Hébergement complet
860012673	EHPAD	Le petit clos	10	Hébergement complet
860780709	EHPAD	Rés. du Pontreau	10	Hébergement complet
860008259	Rés autonomie	Maisonnée St Martin	3	Hébergement complet
860009778	Rés autonomie	La rose d'or	3	Hébergement complet
860014638	Rés autonomie	Le clos Adler	5	Hébergement complet
860014646	Rés autonomie	L'hermine	9	Hébergement complet
860014653	Rés autonomie	St André Hubert	6	Hébergement complet
860782051	Rés autonomie	L'âge d'or	8	Hébergement complet
860785112	Rés autonomie	Le Floréal	7	Hébergement complet

Haute-Vienne

FINESS	Catégorie	Nom	Nombre de places	Mode accueil
870003720	EHPAD	EHPAD St Yriex la Perche	14	Hébergement complet
870005816	EHPAD	EHPAD Magnac-Laval	17	Hébergement complet
870016516	EHPAD	EHPAD d'Isle	6	Hébergement complet
870017977	EHPAD	La hameau du buis	10	Hébergement complet



Source : EHPA 2015 – DREES – ARS Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Récapitulatif des sources autour des personnes handicapées vieillissantes utilisées

Nature des données	Sources et accès
Les personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile	
Nombre d'allocataires de l'AAH de 50 ans et plus en distinguant le taux d'incapacité >= 80% ou de 50 à <80%	<u>CNAF et MSA</u>
Nombre d'allocataires de la PCH de 50 ans et plus vivant à domicile	<u>Conseils départementaux</u>
Offre PHV dans les ESMS handicap	
Places installées « personnes handicapées vieillissantes » dans les arrêtés d'autorisation Repérage des sections dédiées à travers cette question de ES : <i>L'accueil des personnes handicapées vieillissantes est-il inscrit dans le projet de la structure ?</i>	<u>FINESS</u> Nombre de places installées « personnes âgées » dans les ESMS handicap <u>Enquête ES handicap 2018</u> (enquête quadriennale couvrant tous les ESMS handicap – non obligatoire). Les données 2022 seront bientôt disponibles mais leur accès nécessite de passer par une demande CNIL en conformité avec le RGPD.
Les personnes handicapées vieillissantes accompagnées par un ESMS handicap	
Nombre de personnes accompagnées âgées de 50 ans et plus de selon le département et le type de ESMS Part de ces personnes parmi l'ensemble du public accompagné	<u>Tableaux de bord de la performance du médico-social 2022</u> Accès via ARS pour les ESMS financés ou co-financés par ARS/assurance maladie Accès via CD pour les ESMS exclusivement financés par les CD
Destination à la sortie des ESMS handicap des personnes de 50 ans et plus	<u>ES handicap 2018</u>
Offre PHV dans les ESMS personnes âgées	
Places installées « personnes handicapées vieillissantes » dans les arrêtés d'autorisation	<u>FINESS</u> Nombre de places installées « PHV » dans les EHPAD
Les personnes handicapées vieillissantes accueillies en EHPA(D)	
Nombre de personnes en situation de handicap âgées de 50 ans et plus accueillies en EHPAD Origine des PHV en EHPAD	<u>Tableaux de bord de la performance du médico-social 2022</u> et <u>EHPA 2015</u> <u>EHPA 2015</u> (enquête quadriennale couvrant tous les ESMS personnes âgées – non obligatoire) – Accès en attente pour les données édition 2019 - nécessite de passer par une demande CNIL en conformité avec le RGPD).

Réalisation : Bénédicte MARABET - CREAI Nouvelle-Aquitaine

Sigles

AAH	Allocation pour adulte handicapé
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAF	Caisse d'allocations familiales
CD	Conseil Départemental
CMP	Centre médico-psychologique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EAM	Établissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Établissement d'accueil non médicalisé
EHPA	Établissement d'hébergement pour personnes âgées (ne percevant pas crédit de l'assurance maladie)
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESMS	Établissements et services médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité sociale agricole
PCH	Prestation de compensation du handicap
PHV	Personne en situation de handicap vieillissante
PSH	Personne en situation de handicap
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SSIAD	service de soins infirmiers à domicile

